

Appendice 9

ANNEXE 35 PERMIS, LICENCES, APPROBATIONS ET ENTENTES

- a) Les permis, licences, approbations et ententes peuvent inclure, mais sans s'y limiter, ceux qui figurent dans les tableaux ci-dessous.
- b) Les tableaux de responsabilité suivants seront mis à jour par addenda, le cas échéant, à la réception de plus amples renseignements.
- c) Les tableaux de responsabilité suivants visent l'exécution des travaux.
- d) Si, pour tout permis, licence, approbation ou autorisation indiqués dans la présente annexe 35, il existe une obligation légale pour la Ville d'être le demandeur, alors DB Co doit agir à titre d'agent de la Ville et sera responsable de tous les aspects de la préparation et de la soumission de la demande aux frais de DB Co. Au besoin, la Ville signera la demande.
- e) Tous les autres permis, licences, approbations et ententes ne figurant pas dans le présent document ou indiqués autrement, relèvent de la responsabilité de DB Co.

[NOTE AUX PROMOTEURS : le Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario (MEACC) a changé de nom et s'appelle maintenant le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario (MEPNP). Aux fins de la présente annexe, ils sont considérés comme le même ministère.]

Permis, licences, approbations et ententes pour l'Étape 2 du TLR (ébauche)

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou DB Co. ou autre
Réglementation du plan d'implantation - Aménagement à l'extérieur de l'emprise du réseau de transport en commun	Ville d'Ottawa	Non commencé. Obligatoire dans des circonstances particulières comme une infrastructure ne faisant pas partie de l'infrastructure du TLR, p. ex. nouvelle conception d'un stationnement et construction des stations en surface. Consultation avec la Ville nécessaire.	DB Co
Permis de construire et de démolir - Stations et installation d'entretien et de remisage	Ville d'Ottawa	Non commencé.	DB Co
Dérogation au <i>Règlement sur le bruit</i>	Ville d'Ottawa	Non commencé.	DB Co
Approbation en vertu du Règlement municipal sur les égouts de rejeter des eaux usées	Ville d'Ottawa	Non commencé.	DB Co
Permis de terrassement (circulation des services publics)	Ville d'Ottawa	Non commencé.	DB Co
Permis d'empiètement temporaire lié à des travaux de construction	Ville d'Ottawa	Non commencé.	DB Co
Servitudes de construction temporaires	Ville d'Ottawa	Non commencé.	DB Co

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou DB Co. ou autre
Fermeture/ouverture de rue ou de voie	Ville d'Ottawa	Non commencé.	DB Co
Modification du <i>Règlement de zonage</i>	Ville d'Ottawa	Non commencé. Obligatoire dans des circonstances particulières, p. ex. aménagement lié à une station. La consultation avec la Ville sera nécessaire.	DB Co
Permis d'enseignes	Ville d'Ottawa	Non commencé.	DB Co
Permis en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i>	Ville d'Ottawa	Non commencé. Peut être nécessaire si des ressources patrimoniales sont touchées.	DB Co
Approbation de services d'urgence - prévention des incendies et sécurité des personnes	Ville d'Ottawa	Non commencé.	DB Co
Offre de branchement	À déterminer	Non commencé.	La Ville exécutera l'offre de branchement avec [À DÉTERMINER]; cependant, DB Co, à ses propres frais, terminera tous les travaux nécessaires pour garantir et respecter les ententes d'offre de branchement, y compris l'Annexe 15-2 de l'entente de projet - Exigences de conception et de construction.

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou DB Co. ou autre
Examen du plan d'électricité	Office de la sécurité des installations électriques	Non commencé.	DB Co
Permis d'enregistrement de la construction	Office de la sécurité des installations électriques	Non commencé.	DB Co
Avis de projet conformément à la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> (Ontario)	Ministère du Travail	Non commencé.	DB Co
Inscription des constructeurs et des employeurs associés à des travaux de construction	Ministère du Travail	Non commencé.	DB Co

Permis de prélèvement d'eau	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	Non commencé.	DB Co
Autorisation environnementale – installations de gestion des eaux pluviales	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	Non commencé.	DB Co
Autorisation environnementale - eau et égouts sanitaires	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (dans certains cas, la Ville d'Ottawa a délégué le pouvoir d'examen au MEACC)	Non commencé.	DB Co

Autorisation environnementale - air et bruit	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	Non commencé.	DB Co
Registre environnemental des activités et des secteurs (REAS)	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	Non commencé.	DB Co
Approbations du MEACC en vertu de la <i>Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario</i> , Règlement de l'Ontario 231/08 pour le prolongement vers l'ouest de la Ligne de la Confédération du TLR et le prolongement vers l'est de la Ligne de la Confédération du TLR.	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	Des approbations distinctes ont été reçues du ministre du MEACC pour les rapports environnementaux sur le projet pour le prolongement vers l'ouest de la Ligne de la Confédération et le prolongement vers l'est de Ligne de la Confédération. Les REP et les approbations sont disponibles dans la salle des données.	La Ville

<p>Approbations du MEACC en vertu de <i>Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario</i>, Règlement de l'Ontario 231/08 pour la conversion au train léger sur rail (TLR) du transport en commun rapide par autobus (TCRA) de Bayshore à Moodie</p>	<p>Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario</p>	<p>Les approbations ont été reçues du ministre du MEACC pour le rapport environnemental sur le projet pour la conversion au train léger sur rail (TLR) du transport en commun rapide par autobus (TCRA) de Bayshore à Moodie. Les REP et les approbations sont disponibles dans la salle des données.</p>	<p>La Ville</p>
<p>Approbation du MEACC en vertu de la <i>Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario</i> par le biais du processus d'évaluation environnementale de portée générale pour les installations de transport provinciales - Conception préliminaire du prolongement de l'autoroute 417</p>	<p>Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario</p>	<p>Le MTO a terminé le rapport d'étude environnementale pour les transports (REET), Étude de conception préliminaire et évaluation environnementale, G.W.P. 663-93-00, autoroute 417 (autoroute Queensway d'Ottawa) de l'autoroute 416 en direction est jusqu'au chemin Anderson conformément à son processus d'évaluation environnementale de portée générale pour les installations provinciales de transport.</p>	<p>Le MTO</p>

<p>Approbation du MEACC en vertu de la <i>Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario</i> par le biais du processus d'évaluation environnementale de portée générale pour les installations de transport provinciales - Conception détaillée du prolongement de l'autoroute 417</p>	<p>Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario</p>	<p>30 % de la conception ont été entrepris par WSP au nom du MTO. DB Co sera tenu d'effectuer une conception détaillée, documentée dans un rapport de conception et de construction pour les composantes du MTO de l'autoroute 417</p>	<p>DB Co</p>
<p>Modifications aux approbations du MEACC en vertu de la <i>Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario</i> (Règlement de l'Ontario 231/08)</p>	<p>Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario</p>	<p>La Ville prépare actuellement un addenda au Rapport environnemental sur le Projet du prolongement vers l'ouest de la Ligne de la Confédération pour la station du terminal d'autobus Bayshore et la zone d'attente qui sera fourni à DB Co dans la salle des données.</p>	<p>DB Co est responsable de tout autre addenda aux rapports environnementaux sur le projet nécessaires après la clôture financière.</p>
<p>Modifications aux approbations du MEACC en vertu de la <i>Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario</i> – Prolongement de l'autoroute 417</p>		<p>La Ville d'Ottawa a terminé l'étude d'évaluation environnementale (EE) municipale de portée générale pour l'amélioration des infrastructures cyclables du pont de l'avenue Maitland et de l'autoroute 417. La période d'examen de 30 jours se terminera le 8 juin 2019. Aucune demande d'arrêté de conformité à la partie II n'a été reçue, et la lettre d'autorisation du MTO a été affichée.</p>	<p>DB Co est responsable d'intégrer ces modifications dans le rapport de conception et de construction au besoin.</p>

<p>Permis en vertu de la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i></p>	<p>Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario</p>	<p>La Ville a identifié les espèces en péril pour lesquelles un permis en vertu de la LEVD sera nécessaire. La Ville a demandé les permis.</p>	<p>La Ville soumettra tous les documents d'approbation, avec DB Co à titre d'agent pour la mise en œuvre des conditions des permis liées aux activités de conception et de construction. La Ville d'Ottawa sera responsable de la partie surveillance des conditions des permis. Les permis dont la demande a été reçue avant la clôture financière seront fournis. Les permis dont la demande est en attente seront également fournis, étant entendu que les mesures d'atténuation proposées sont conditionnelles jusqu'à ce que le permis soit reçu.</p>
<p>Permis de travail en vertu de la <i>Loi sur les terres publiques</i></p>	<p>Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario</p>	<p>Demandé par la Ville</p>	<p>DB Co mettra en œuvre</p>

<p>Archéologie - Lettre d'acceptation vérifiant que le rapport est conforme aux exigences du ministère versée au Registre public ontarien des rapports sur les sites archéologiques</p>	<p>Ministère du Tourisme de la Culture et du Sport de l'Ontario</p>	<p>La Ville a reçu des lettres d'acceptation pour l'évaluation archéologique de stade 1 pour les prolongements vers l'ouest et vers l'est de la Ligne de la Confédération. La Ville est en train d'effectuer des évaluations archéologiques de stade 2.</p>	<p>La Ville est responsable d'obtenir la lettre d'acceptation à l'égard de toutes ces évaluations archéologiques effectuées par la Ville avant la clôture financière. DB Co est responsable d'obtenir la lettre d'acceptation à l'égard de toutes les évaluations archéologiques exigées après la clôture financière.</p>
<p>Approbation pour le financement provincial</p>	<p>Ministère des Transports de l'Ontario</p>	<p>La Ville cherche à obtenir un financement provincial</p>	<p>La Ville</p>
<p>Approbation du MTO pour un permis de construire et d'utilisation des terres conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun</p>	<p>Ministère des Transports de l'Ontario</p>	<p>Non commencé.</p>	<p>DB Co</p>

<p>Approbation du MTO pour les permis d'empiétement conformément aux exigences de la <i>Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun</i> pour les nouvelles passerelles piétonnières et l'infrastructure du système permanente</p>	<p>Ministère des Transports de l'Ontario</p>	<p>La Ville est en consultation avec la section de l'ingénierie du MTO et est en train de finaliser les exigences foncières pour les soumettre au Bureau de gestion des couloirs du MTO. La Ville est en consultation avec la Section de l'ingénierie du MTO afin de coordonner les exigences foncières avant de les soumettre au Bureau de gestion des couloirs du MTO aux fins d'examen et d'approbation.</p>	<p>La Ville</p>
<p>Approbation du MTO pour les permis d'empiétement conformément aux exigences de la <i>Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun</i> pour les activités de construction sur des terrains tels que définis à l'annexe 20.</p>	<p>Ministère des Transports de l'Ontario</p>	<p>Non commencé.</p>	<p>DB Co</p>
<p>L'accès aux terres d'un corridor routier est coordonné et approuvé par le MTO à l'aide du formulaire Eastern Region ROW, que l'on peut soumettre à la suite de l'émission d'un permis d'empiétement pour le segment des terres de corridor routier où l'accès est demandé.</p>	<p>Ministère des Transports de l'Ontario</p>	<p>Non commencé.</p>	<p>DB Co</p>

Autorisation en vertu du Règlement de l'Ontario 174/06 - <i>Development, Interference with Wetlands and Alterations to Shorelines and Watercourses</i>	Office de la protection de la nature de la vallée Rideau	Non commencé.	DB Co
Autorisation en vertu de l'article 35 de la <i>Loi sur les pêches</i> ou confirmation qu'aucune autorisation n'est requise	Pêches et Océans Canada	La Ville a consulté le MPO, et aucune autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> n'est requise pour le nouveau tracé du ruisseau Pinecrest. Le MPO a fourni une lettre d'avis qui est disponible dans la salle des données.	DB Co mettra en œuvre
Permis de prélèvement de poisson à des fins scientifiques	Ministère des Richesses naturelles et des Forêts – District de Kemptville	Non commencé.	DB Co
Permis d'accès aux terres	Commission de la capitale nationale	Non commencé. DB Co l'obtiendra advenant le cas où il faudrait avoir accès à des terres de la CCN ne figurant pas dans les terres	DB Co
Acquisition ou location de terrains	SPAC, CCN	Sous réserve de l'obtention par la Ville de l'AFUSD de la CCN	La Ville
Décisions en vertu de l'article 67 la LCEE 2012	CCN, SPAC, CCCE, MPO (au besoin)	La Ville a préparé l'évaluation des effets environnementaux de la Ligne de la Confédération à soumettre aux autorités fédérales aux fins de décision. La CCN et SPAC ont	La partie de l'évaluation des effets environnementaux de la Ligne de la Confédération visant la conception et la construction à mettre en œuvre

		<p>approuvé l'évaluation des effets environnementaux.</p> <p>La CCN est en train de préparer le rapport d'évaluation des effets environnementaux des travaux sur le parc linéaire de la promenade Sir-John-A.-Macdonald.</p>	<p>par DB Co.</p> <p>Les engagements pour l'évaluation des effets environnementaux de la Ligne de la Confédération sont inclus dans l'annexe A de l'appendice 17, et l'évaluation des effets environnementaux de la Ligne de la Confédération a été mise à disposition.</p>
<p>Permis délivrés en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i></p>	<p>Environnement et Changement climatique Canada</p>	<p>La Ville a identifié les espèces en péril pour lesquelles un permis en vertu de la LEEP sera nécessaire. La Ville a demandé les permis.</p> <p>Les demandes ont été mises à disposition.</p>	<p>La Ville soumettra tous les documents d'approbation, avec DB Co à titre d'agent pour la mise en œuvre des conditions des permis liées aux activités de conception et de construction. La Ville d'Ottawa sera responsable de la partie surveillance des conditions des permis.</p> <p>Les permis dont la demande a été reçue avant la clôture financière seront fournis. Les permis dont la demande est en attente seront également fournis, étant entendu que les mesures d'atténuation proposées sont conditionnelles jusqu'à ce que le permis soit reçu.</p>
<p>Approbation pour le financement fédéral</p>	<p>Infrastructure Canada</p>	<p>La Ville cherche à obtenir un financement provincial</p>	<p>La Ville</p>

Tous les autres permis, licences, autorisations et approbations	Divers organismes	Non commencé.	DB Co
Approbation de principe de la CCN	CCN	<p>Projet du corridor ouest du train léger sur rail - Approbation de principe du tracé et de la conception fonctionnelle reçue de la CCN le 27 janvier 2017.</p> <p>Aucune approbation de principe n'est nécessaire de la part de la CCN pour le prolongement du tracé de la Ligne de la Confédération vers l'est.</p> <p>Approbation de principe de la conception fonctionnelle reçue de la CCN le 20 juin 2018 pour le prolongement jusqu'à la promenade Moodie.</p>	La Ville
Approbation de la conception par la CCN	CCN	~ Mai 2018	La Ville, selon la conception de la proposition de DB
Approbation de la transaction immobilière par la CCN	CCN	~ Mai 2018	La Ville
Approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières par la CCN	CCN	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021	La Ville

<p>Approbation de Transports Canada pour construire un bassin de gestion des eaux pluviales dans la zone de restriction de l'aéroport</p>	<p>Transports Canada</p>	<p>Lettre de conditions de Transports Canada reçu le 29 août 2017.</p>	<p>DB Co mettra en œuvre les mesures d'atténuation décrites dans la lettre de la CCN à Transports Canada datée du 17 juillet 2017 à l'exception du programme de surveillance de base des oiseaux relevant de Transports Canada (août 2017 à décembre 2018) dont se chargera la Ville.</p>
<p>Obligations en vertu de la <i>Loi de 2015 sur les espèces envahissantes</i> de l'Ontario concernant la propagation des espèces faisant l'objet de restrictions</p>	<p>MEACC</p>	<p>La Ville a noté la présence de cynanche au cours des enquêtes sur le terrain de 2017 dans le couloir du ruisseau Pinecrest.</p>	<p>DB Co effectuera des enquêtes sur les espèces envahissantes faisant l'objet de restrictions avant que le projet ne soit réalisé et intégrera des mesures d'atténuation dans le Plan de gestion de l'environnement afin de veiller à ce que les obligations légales soient respectées.</p>

<p>Programme provincial d'utilisation des emprises - Examen de la gestion de la transaction immobilière et processus d'approbation.</p>	<p>Hydro One Networks Inc. (HONI)</p>	<p>La Ville travaille actuellement avec HONI, et HONI a émis une approbation de principe fondée sur RCD. HONI exigera une conception détaillée très avancée avant l'approbation finale de toutes les transactions immobilières SI/NMI dans le corridor de transport d'électricité. L'approbation finale de HONI exigera que DB Co travaille en étroite collaboration avec HONI durant la phase de conception détaillée.</p>	<p>La Ville</p>
---	---------------------------------------	---	-----------------

APPENDICE A - LISTE DES PERMIS, LICENSES, APPROBATIONS ET ENTENTES DE DB Co

Liste des permis, licences, approbations et ententes de DB Co	Échéancier pour la décision finale de la Ville
Réglementation du plan d'implantation - Aménagement à l'extérieur de l'emprise du réseau de transport en commun	<p>Approbation du plan d'implantation</p> <ul style="list-style-type: none"> • 42 jours si par délégation de pouvoirs et aucune consultation publique. • Si la délégation de pouvoir est retirée et que l'approbation du comité et des consultations sont nécessaires, l'échéancier est de 98 jours.
Permis de construire et de démolir - Stations et installation d'entretien et de remisage	<p>Permis de construire ou de démolir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier examen, 30 jours ouvrables • S'il y a des questions de patrimoine, 90 jours <p>Solution de rechange</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 jours ouvrables
Dérogation au <i>Règlement sur le bruit</i> * Si approuvée par le conseiller de quartier	<p>Dérogation au <i>Règlement sur le bruit</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 jours ouvrables
Approbation en vertu du Règlement municipal sur les égouts de rejeter des eaux usées	<p>Entente d'égouts séparatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 jours ouvrables • Demandes complexes 20 jours ouvrables.

Liste des permis, licences, approbations et ententes de DB Co	Échéancier pour la décision finale de la Ville
<p>Permis de terrassement</p> <p>Circulation des services publics</p>	<p>Permis de terrassement</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 jours ouvrables <p>Circulation des services publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 jours ouvrables
<p>Permis d’empiètement temporaire lié à des travaux de construction - emprise/propriété</p>	<p>Permis d’empiètement sur l’emprise routière</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 jours ouvrables
<p>Fermeture/ouverture de rue ou de voie</p>	<p>Approbations de fermeture de route temporaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 jours ouvrables <p>Fermeture de voie temporaire (exigeant un terrassement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 jours ouvrables <p>Fermeture de route permanente (passe par les demandes d’aménagement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 117 jours
<p>Modification du <i>Règlement de zonage</i></p>	<p>Demande de zonage officielle</p> <ul style="list-style-type: none"> • 146 jours après que la demande a été jugée complète
<p>Permis d’enseignes</p>	<p>Permis d’enseignes</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 jours ouvrables

Liste des permis, licences, approbations et ententes de DB Co	Échéancier pour la décision finale de la Ville
Permis en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i>	Permis en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> <ul style="list-style-type: none">• 90 jours
Approbation de services d'urgence - prévention des incendies et sécurité des personnes	Approbation de services d'urgence - prévention des incendies et sécurité des personnes <ul style="list-style-type: none">• 30 jours

APPENDICE B - TEMPS DE RÉPONSE INDICATIFS DU MTO

- a) Le tableau suivant indique les temps de réponse indicatifs du MTO pour certains permis, licences, approbations et ententes pour lesquels le MTO est l'autorité gouvernementale compétente. Les temps de réponse indicatifs du MTO indiqués ci-dessous sont fournis aux fins d'information seulement et n'engagent pas le MTO, la Ville ou tout tiers. DB Co n'a droit à aucune exemption de ses obligations en vertu de l'entente de projet ni à plus de temps ou à des indemnités en raison du manquement du MTO d'approuver ou de répondre dans ces temps de réponse indicatifs.

Éléments livrables	Temps de réponse indicatifs du MTO
Addenda aux critères de conception du MTO	20 jours ouvrables suivant l'examen et le retour de l'avant-projet détaillé
Proposition d'utilisation de produits qui ne figurent pas sur DSM (y compris les échantillons, les justifications, etc. selon le cas)	20 jours ouvrables
Dernière lettre d'admissibilité pour l'approbation de l'EE et commentaires/réponses	20 jours ouvrables
Désignation de zone de construction Réductions de vitesse associées	20 jours ouvrables suivant l'examen et le retour de l'avant-projet détaillé
PHM-125 temporaire	30 jours ouvrables
PHM-125 permanent	90 jours ouvrables
Variations aux périodes autorisées	20 jours ouvrables
Demande(s) pour une fermeture prolongée	20 jours ouvrables

Demande(s) pour une fermeture totale	20 jours ouvrables
Règlement de l'Ontario (pour une voie réservée aux autobus)	6 mois ou plus
Fermetures (hors des périodes autorisées, les dimanches, fermeture totale)	20 jours ouvrables
Permis d'empiètement	90 jours ouvrables suivant l'examen et le retour du CDS